



SIMPLE. PRATIQUE. FIABLE.

ARTICLE 09
**GÉRANCE
ENVIRONNEMENTALE**

VBP+ MANUEL DE RÉFÉRENCE
DU PRODUCTEUR

ARTICLE 09

GÉRANCE ENVIRONNEMENTALE



GESTION DE L'EAU

GESTION DU FUMIER

GESTION DES ANIMAUX MORTS

FAUNE

RÉDUIRE / RÉUTILISER / RECYCLER

UTILISATION, ENTREPOSAGE &
ÉLIMINATION DES PRODUITS CHIMIQUES

GESTION DES TERRES ET DU PÂTURAGE

QUALITÉ DE L'AIR

Les éleveurs de bovins utilisent des pratiques de gestion qui protègent et améliorent les ressources en terre, en eau et en air tout en optimisant la production agricole.

Un environnement comprenant un sol, une végétation et une eau en bonne santé permet une production durable de bétail et de cultures pour nourrir notre population croissante. L'industrie canadienne du bœuf soutient les efforts des producteurs individuels pour protéger et améliorer leurs ressources en sol, optimisant ainsi la production agricole tout en encourageant la biodiversité. Les partenariats entre les organismes de conservation et les producteurs, comme le dialogue et la recherche, ont profité à l'industrie.

La gérance environnementale inclut :

- La reconnaissance du fait que les ressources en sols et en eau utilisées pour la production agricole font également partie intégrante d'autres systèmes écologiques et ont une valeur au-delà de l'agriculture.
- L'acceptation et l'appréciation de la faune, de son habitat et de la biodiversité.
- L'action visant à préserver et à améliorer la qualité de l'air en réduisant les odeurs, la poussière, la pollution et les gaz à effet de serre liés à la production agricole.

La création d'un plan agro-environnemental (PAE) est encouragée, afin d'identifier les risques environnementaux présents naturellement sur l'exploitation, ainsi que les risques liés aux pratiques actuelles de gestion de la ferme ou du ranch. Des ressources en matière de PAE sont disponibles auprès du ministère provincial de l'agriculture et de diverses associations locales. Les producteurs sont encouragés à collaborer avec le gouvernement, l'industrie et les organismes de conservation pour améliorer continuellement la gestion de l'environnement.

GESTION DE L'EAU



QUALITÉ DE L'EAU



ZONES RIVERAINES



IRRIGATION & DRAINAGE



**PARCS D'ENGRAISSEMENT /
ZONES CONFINÉES**

La qualité de l'eau, qu'elle soit au-dessus ou au-dessous de la surface, est très importante pour la productivité de l'exploitation et pour les utilisateurs en aval. Il est important de maintenir et d'améliorer, au besoin, la qualité et l'accessibilité de l'eau destinée au bétail. Les pratiques de gestion qui maintiennent ou améliorent la qualité de l'eau devraient être déterminées et mises en œuvre dans la mesure du possible au profit de l'exploitation et des autres utilisateurs, y compris les écosystèmes naturels.

Les éleveurs doivent être conscients des problèmes de gestion de l'eau propres à leur exploitation, tels que le ruissellement, les eaux stagnantes et les voies d'eau courantes ou saisonnières. Ils doivent également connaître les exigences et les règlements relatifs à la gestion des sources d'eau des organismes régionaux ou locaux responsables des bassins hydrographiques, y compris les gouvernements fédéral, provinciaux ou municipaux. Des exigences supplémentaires en matière de gestion de l'eau pour les exploitations d'élevage intensif, telles que des permis pour l'utilisation de l'eau et la gestion des déchets, et des permis pour les puits établissant des valeurs de référence pour le volume et la qualité de l'eau, peuvent être nécessaires selon l'endroit.

01 QUALITÉ DE L'EAU



La qualité de l'eau doit être protégée contre toutes les formes de contamination, notamment les animaux morts, les produits chimiques, le ruissellement des éléments nutritifs du fumier et les sédiments. Les pratiques courantes que les producteurs peuvent adopter pour protéger la qualité de l'eau sont les suivantes :

- ✓ **Rotation des aires d'alimentation et d'hivernage pour épandre naturellement le fumier sur une plus grande superficie**
- ✓ **Maintenir des zones tampons autour des sources d'eau pour détourner le ruissellement d'éléments nutritifs**
- ✓ **Clôturer les têtes de puits pour protéger les aquifères contre le fumier et d'autres contaminants**
- ✓ **Retrait approprié des puits d'eau abandonnés, avec l'aide d'un professionnel des puits d'eau**



02 ZONES RIVERAINES



Une zone riveraine est l'espace entre la terre et une rivière ou un cours d'eau. Ces zones jouent un rôle essentiel dans la conservation des sols et la biodiversité des habitats. Une zone riveraine saine et intacte peut agir comme un filtre, en éliminant ou en absorbant les impuretés avant qu'elles ne pénètrent dans le réseau hydrographique.

Il faut prendre des précautions dans les zones riveraines pour éviter d'endommager les berges, de perturber les sédiments ou de modifier le débit de l'eau. Contrôler ou limiter l'accès aux zones riveraines, aux terres humides et aux rives aux moyens suivants :

- ✓ **les clôturer;**
- ✓ **fournir des stations ou des réservoirs d'eau de réserve hors site;**
- ✓ **planter de bandes tampons ou autre couverture végétale (prévention de l'érosion);**
- ✓ **créer des bermes autour des zones sensibles;**
- ✓ **construire des passerelles en gravier au-dessus des cours d'eau (prévention des sédiments.)**



03 IRRIGATION ET DRAINAGE



Dans certaines régions, l'irrigation ou le drainage sont pratiqués pour optimiser la production de foin et/ou de pâturage. Faites appel à des experts locaux pour élaborer des options d'irrigation ou de drainage adaptées à votre climat, votre type de sol et votre système de gestion.

Les systèmes d'irrigation et de drainage devraient être conçus pour être aussi efficaces que possible. Les systèmes d'irrigation devraient minimiser les pertes d'eau lors du transport vers les plantes. Les méthodes de drainage varient dans la conception, des fossés simples aux systèmes de drainage souterrains.

Il faut prendre soin de gérer le mouvement de l'eau, car les eaux de surface peuvent lixivier des nutriments et/ou des produits chimiques dans les eaux souterraines. Envisagez de recouvrir les fossés d'un matériau (argile compactée ou revêtement artificiel imperméable) afin de minimiser la percolation de l'eau dans la nappe phréatique.



04 PARCS D'ENGRAISSEMENT / ZONES CONFINÉES



Dans les aires d'alimentation confinées, il est important que la pente des planchers des enclos et des bassins versants soit conçue en fonction de l'écoulement de l'eau et du fumier, ce qui peut inclure l'utilisation de revêtements synthétiques ou naturels dans les bassins versants. Les exploitations doivent posséder un permis valide d'exploitation d'engraissement en milieu confiné (si nécessaire) et respecter toutes les règles municipales, provinciales et fédérales.

La gestion des déchets d'élevage nécessite une approche équilibrée pour épandre les déchets de fumier sur les terres à des taux qui améliorent l'état et la productivité du sol. Il convient de recourir à des pratiques qui minimisent le risque de contamination de l'eau (de surface et souterraine) et améliorent la qualité et l'approvisionnement en eau.

En plus des pratiques recommandées en matière de qualité de l'eau et de gestion des zones riveraines énumérées ci-dessus, les parcs d'engraissement devraient envisager les mesures suivantes pour préserver, conserver et améliorer les sources d'eau :

- ✓ Effectuer des analyses de l'eau à intervalles réguliers pour établir une base de référence de la qualité de l'eau.
- ✓ Établir des zones tampons autour des plans d'eau (pas d'élimination de fumier ou d'animaux morts).
- ✓ Gérer ou contenir le ruissellement provenant des zones de stockage des aliments pour animaux
- ✓ Gérer les sources d'eau pour permettre la biodiversité de l'habitat
- ✓ Entretien correctement les systèmes d'irrigation et de drainage

NORME VBP+

NOTATION D'ÉVALUATION

0

Absence de compréhension ou de conscientisation de la responsabilité de protéger, préserver et gérer les ressources en eau.

1

Conscience de la responsabilité de gérer les ressources en eau et mise en place d'un plan de base.

2

Plan verbal complet de gestion de l'eau en place, avec des connaissances sur la protection des ressources en eau et élaboré avec l'aide de professionnels.

3

Un plan écrit complet de gestion de l'eau est en place, avec des registres montrant la mise en œuvre de pratiques proactives de protection des sources d'eau, élaborées avec l'aide de professionnels.

Un plan environnemental de l'exploitation agricole (ou équivalent) est en place pour l'exploitation.

GESTION DU FUMIER



ENLÈVEMENT
ET STOCKAGE



DÉCOMPOSITION
& COMPOSTAGE



ÉPANDAGE &
APPLICATION

Le fumier de bovins est géré de manière à prévenir les dommages environnementaux et la contamination de l'eau, et à réduire les risques liés à la salubrité alimentaire et à la biosécurité.

Lorsqu'il est géré correctement, le fumier est un excellent engrais organique et un précieux amendement du sol, qui fournit des nutriments aux cultures en croissance et augmente la capacité de rétention d'eau du sol. Si elle n'est pas gérée correctement, l'accumulation de fumier de bovins peut créer des problèmes environnementaux, avoir un impact négatif sur la santé des bovins et poser des problèmes de salubrité alimentaire.

Les pratiques et les plans de gestion du fumier sont recommandés pour documenter les pratiques agronomiques et protéger les exploitations des plaintes pour nuisance déposées par les groupes environnementaux et les voisins mécontents.

01 ENLÈVEMENT ET STOCKAGE



La santé des animaux est améliorée par l'élimination du fumier, qui abrite des agents pathogènes et des parasites. La propreté des enclos et de la litière améliore également la salubrité alimentaire en réduisant l'accumulation de boue et de fumier (l'enchevêtrement des poils du bétail avec le fumier) qui peut propager des bactéries nocives, comme l'E. coli, pendant le traitement.

Toutes les zones où les bovins sont confinés pour le vêlage ou l'alimentation doivent être nettoyées régulièrement : au moins une fois par an, ou plus si les conditions le justifient (c'est-à-dire les enclos pour malades ou les camions de transport). Les zones nécessitant généralement l'enlèvement du fumier sont les suivantes :

- ✓ Enclos, corrals et étables
- ✓ Zones près des abreuvoirs et des mangeoires
- ✓ Camions et remorques de transport

Le fumier doit être stocké dans des endroits où les bovins n'ont pas accès et où le ruissellement peut être contenu. Les plaques de ciment, les bassins de rétention et les étangs de retenue sont couramment utilisés dans les exploitations d'élevage intensif. Le fumier " à haut risque " provenant d'enclos pour animaux malades ou de camions transportant du bétail " extérieur " doit être placé à des endroits stratégiques afin d'atténuer le potentiel de transfert de maladies.

Dans certaines juridictions, des directives strictes régissent le stockage et l'application du fumier. Les producteurs sont encouragés à consulter des experts locaux qui peuvent les aider à mettre au point des systèmes de stockage du fumier efficaces et conformes aux réglementations locales.

02 DÉCOMPOSITION ET COMPOSTAGE



La décomposition du fumier réduit la teneur en eau, stabilise les nutriments, détruit les agents pathogènes et peut tuer les mouches et les graines de mauvaises herbes. Le fumier à haut risque, comme celui provenant des enclos pour animaux malades et des camions de transport, ne doit pas être épandu avant d'être entièrement décomposé ou composté.

Le compostage du fumier est plus rentable que l'épandage de fumier brut, il est plus facile pour l'équipement et son application est plus précise. Le processus de compostage produit du méthane et de l'oxyde nitreux, deux gaz à effet de serre, et peut ajouter des coûts supplémentaires sous la forme d'installations et de gestion supplémentaires. Les producteurs sont encouragés à évaluer les pratiques de compostage pour en déterminer la faisabilité et à respecter toutes les règles locales.

03 ÉPANDAGE & APPLICATION



Lorsque vous épandez du fumier, appliquez la bonne source d'éléments nutritifs, au bon taux, au bon moment et au bon endroit.

LA BONNE SOURCE D'ÉLÉMENTS NUTRITIFS

- ✓ Analyser le fumier pour déterminer sa teneur en éléments nutritifs et sa densité
 - Le fumier des bovins nourris avec des rations à base de fourrage contient plus d'azote et moins de phosphore.
 - Le fumier des bovins nourris avec des rations à base de céréales contient plus de phosphore et moins d'azote.

LE BON TAUX

- ✓ Analysez régulièrement les niveaux de nutriments du sol
- ✓ Adaptez les applications de fumier aux besoins nutritionnels de la culture en question.

LE BON MOMENT

- ✓ Épandez le fumier au début de la saison de croissance afin de maximiser le séchage et l'ensoleillement.
- ✓ Évitez d'épandre du fumier sur de la neige ou un sol gelé où la fonte printanière pourrait entraîner le ruissellement ailleurs.
- ✓ Respectez toutes les réglementations locales

LE BON ENDROIT

- ✓ Prévenez le ruissellement du fumier dans les plans d'eau et les cours d'eau saisonniers.
- ✓ N'appliquez le fumier que sur les zones nécessitant des éléments nutritifs
- ✓ Épandez le fumier sur les terres cultivées où il peut être incorporé au sol
- ✓ Si du fumier brut est épandu sur des pâturages, attendez une saison de croissance complète avant de faire paître les animaux (pour minimiser la propagation des agents pathogènes et des parasites).

La gestion du fumier sur les pâturages et les parcours ne doit pas être négligée. Les bovins gardés continuellement sur le même pâturage peuvent provoquer une accumulation de fumier et un ruissellement nocif, en particulier dans les zones d'alimentation hivernale. Pour gérer l'accumulation de fumier sur les pâturages, encouragez le mouvement des animaux par :

- ✓ la rotation des zones d'hivernage;
- ✓ l'utilisation de clôtures temporaires ou de brise-vent;
- ✓ le déplacement des litières et des aires d'alimentation
- ✓ le pâturage en balles et en andains

NORME VBP+

NOTATION D'ÉVALUATION	0	Absence de compréhension ou de conscientisation du risque que le fumier peut représenter pour l'environnement et la santé animale, donc pas de pratique mise en œuvre pour gérer le fumier.
	1	Conscience du risque que représente le fumier et de la nécessité de gérer la production de fumier. Disposer d'un plan verbal de base de gestion du fumier.
	2	Disposer d'un plan de gestion du fumier complet et verbal élaboré avec l'aide de professionnels.
	3	Disposer d'un plan écrit complet de gestion du fumier élaboré avec l'aide d'un professionnel, c'est-à-dire un plan environnemental de l'exploitation agricole à jour ou un plan équivalent, avec des documents attestant de sa mise en œuvre.

GESTION DES ANIMAUX

Les animaux morts sont éliminés en toute sécurité en tenant compte de l'environnement et de la biosécurité, tout en respectant les réglementations locales.

Toutes les exploitations bovines doivent disposer d'un moyen de gérer le stockage et l'élimination des animaux morts, y compris les tissus fœtaux/placenta provenant d'avortements.

Lorsque vous vous occupez d'un animal mort, soyez attentif à la cause de la mort, car les animaux morts peuvent être porteurs d'agents pathogènes ou de produits chimiques qui présentent un danger pour les charognards, le sol et la santé de l'eau. Voici quelques exemples :

L'euthanasie chimique pratiquée par un vétérinaire : la carcasse est contaminée par les médicaments utilisés.

Anthrax - les spores peuvent rester présentes dans le sol pendant de nombreuses années, longtemps après la disparition des restes d'un animal infecté.

Les morts suspects d'animaux sauvages peuvent également être un sujet de préoccupation et il convient de contacter un vétérinaire ou un agent de protection de la nature pour signaler les cas inhabituels.

Tous les animaux morts doivent être stockés et éliminés de manière à prévenir la propagation de maladies (ou d'autres contaminants) et à éviter le ruissellement dans les masses d'eau. Le contrôle des odeurs peut également être un problème. Les éleveurs doivent connaître et respecter toutes les règles municipales, provinciales et fédérales relatives au stockage et à l'élimination des animaux morts. Les méthodes d'élimination acceptables peuvent inclure :

- ✓ Enterrement
- ✓ Incinération
- ✓ Compostage
- ✓ Déchiquetage contrôlé
- ✓ Ramassage des animaux morts et équarrissage des carcasses

Consider developing a Deadstock Management Plan to provide step-by-step directions on what to do when a death occurs, assess the appropriate method of disposal, and ensure local regulations are adhered to.

NORME VBP+

NOTATION D'ÉVALUATION

0

Absence de conscientisation ou de compréhension du risque que les animaux morts peuvent avoir sur l'environnement et la santé animale.

1

Compréhension élémentaire du risque lié aux animaux morts et mise en place d'un plan de base pour faire face aux risques potentiels pour le sol, l'eau et la faune.

2

Mise en place d'un plan complet de gestion des cadavres d'animaux, détaillant la manière dont les risques environnementaux et de biosécurité sont abordés, tout en tenant compte de toutes les réglementations locales.

3

Existence d'un plan écrit complet de gestion des animaux morts, détaillant la manière dont les risques environnementaux et de biosécurité sont traités, tout en intégrant toutes les réglementations locales et en disposant de documents attestant de leur mise en œuvre.



Post-mortem du veau

FAUNE



HABITAT FAUNIQUE



CONFLITS AVEC LA FAUNE

L'habitat faunique est protégé et amélioré.

L'industrie canadienne du boeuf apporte de nombreuses contributions positives à l'environnement, comme le maintien des prairies, la séquestration du carbone et l'augmentation de la biodiversité et de l'habitat faunique.

74 % des prairies indigènes du Canada ont été perdues en raison de la culture ou du développement. Les bovins de pâturage jouent un rôle essentiel dans la préservation des prairies et l'amélioration de leur santé et de leur fonction (TRCBD, 2016).

La disparition des prairies indigènes a entraîné une perte globale de près de la moitié des populations d'espèces des prairies depuis les années 1970, le déclin de certaines espèces pouvant atteindre 87% (Downes, 2011). Lorsque les prairies sont perdues au profit de la culture, les espèces qui dépendent de ces prairies pour leur survie en souffrent. Les prairies canadiennes, préservées grâce aux efforts des éleveurs, peuvent stocker jusqu'à 200 tonnes de carbone par hectare. La mise en culture des pâturages peut entraîner une perte de 30 à 50 % du carbone organique du sol (Bork, 2013). Les terres où sont élevés des bovins de boucherie fournissent la majorité de l'habitat faunique sur toutes les terres de production alimentaire au Canada (près de 70 %) (TRCBD, 2016). Cela comprend plus de 60 espèces en péril qui dépendent des prairies.

Près d'un tiers des terres agricoles du Canada sont couvertes de graminées et de fourrages (20 millions d'hectares). Ces terres sont généralement impropres à la culture, mais permettent de faire paître le bétail tout en maintenant l'habitat faunique et en stockant environ 1,5 milliard de tonnes de carbone (TRCBD, 2016). Il existe de nombreux exemples d'initiatives axées sur la collaboration avec la communauté agricole pour faciliter le rétablissement des espèces en péril sur les terres agricoles grâce à des mesures d'intendance volontaires liées à l'habitat essentiel des espèces en péril.



01 HABITAT FAUNIQUE



Prendre soin de la terre n'est pas nouveau pour la plupart des éleveurs de bovins : un paysage sain est généralement synonyme de bétail productif. Les éleveurs sont censés maintenir et améliorer l'habitat au profit de toutes les espèces, y compris les autres mammifères, les oiseaux, les insectes et les micro-organismes nécessaires au maintien de l'équilibre de l'écosystème naturel.

Les éleveurs doivent être en mesure d'expliquer et de fournir des preuves des pratiques de conservation à la ferme, telles que :

- ✓ Mise en œuvre de plans de pâturage pour la protection des prairies et des zones riveraines
- ✓ Plantation de brise-vents de champs
- ✓ Retardement de la fenaison et/ou du pâturage pendant les périodes de nidification des espèces en péril
- ✓ Installation de nichoirs
- ✓ Clôture des zones de stockage des aliments pour tenir les animaux sauvages à l'écart
- ✓ Utilisation prudente des poisons, herbicides, pesticides, traitements des semences

Il est également important de se familiariser avec toutes les espèces sauvages présentes sur votre exploitation ou dans la région. Un inventaire de la faune identifie les espèces communes à la zone (y compris les espèces à risque, les prédateurs ou les parasites) et aide à détecter les changements dans la population d'animaux sauvages résidents.



02 CONFLITS AVEC LA FAUNE



Il arrive que la production bovine et la faune sauvage entrent en conflit. Il peut s'agir d'un problème de prédateurs ou d'une nuisance de la faune sauvage, causant des dommages aux cultures et aux aliments pour animaux, transmettant des maladies ou se disputant les rares ressources en nourriture et en eau. Dans ces circonstances, les producteurs doivent intervenir.

Dans certains cas, les producteurs peuvent s'assurer contre ce risque ou recevoir une compensation pour les pertes. Les producteurs sont encouragés à enregistrer les pertes dues à la prédation et aux dommages causés aux aliments stockés, et à collaborer avec les autorités locales pour trouver des solutions.

Si l'autorisation de chasser sur les terres agricoles est accordée, les éleveurs doivent informer les chasseurs des règles spécifiques à l'exploitation pour assurer la sécurité des personnes, du bétail et des zones écologiquement sensibles. Les chasseurs doivent être informés de l'emplacement du bétail afin d'éviter les tirs accidentels et la mort ou les

NORME VBP+

NOTATION D'ÉVALUATION

Absence de conscientisation ou de compréhension de la valeur, de l'importance et de la responsabilité du maintien de l'habitat faunique.

Conscience des espèces sauvages présentes sur l'exploitation et mise en place de pratiques visant à maintenir la présence de la faune, tout en s'attaquant aux parasites et aux prédateurs.

Un inventaire de la faune, y compris des espèces en péril et des espèces problématiques, est répertorié et un système de surveillance des populations est élaboré et mis en œuvre.

Les améliorations de l'habitat et les efforts de conservation sont mis en œuvre et répertoriés; les efforts d'atténuation des conflits avec la faune sont mis en œuvre.

RÉDUIRE / RÉUTILISER / RECYCLER



RÉDUIRE



RÉUTILISER



RECYCLER

Il est économiquement judicieux de mettre en œuvre des pratiques de gestion et des technologies qui permettront d'accroître l'efficacité et de réduire les coûts.

Un plan environnemental de l'exploitation agricole doit comprendre des informations sur la manière dont les déchets non organiques sont traités par l'exploitation et décrire les pratiques mises en place pour réduire, réutiliser ou recycler. Il peut également inclure des informations sur la manière dont les efforts de réduction des déchets, le recyclage et l'élimination des produits non recyclables, tels que les piles, les plastiques, les produits chimiques, les huiles, les fils, etc. sont réalisés et documentés.

01 RÉDUIRE



Les exploitations bovines sont encouragées à réduire la quantité d'intrants nécessaires pour produire les résultats souhaités. En voici quelques exemples :

- ✓ Utiliser des équipements économes en carburant
- ✓ Le pâturage en andain pour réduire l'utilisation d'équipement et de carburant
- ✓ Culture sans labour ou avec labour minimum
- ✓ Éclairage par LED
- ✓ Éclairage avec détecteur de mouvement
- ✓ Bols d'eau à faible consommation d'énergie
- ✓ Augmentation de la valeur R de l'isolation des bâtiments
- ✓ Gonflage correct des pneus
- ✓ Systèmes agricoles par GPS
- ✓ Production d'énergie solaire ou éolienne
- ✓ Amélioration de la génétique bovine
- ✓ Utilisation prudente de produits de santé animale favorisant une croissance efficace

02 RÉUTILISER



De nombreux matériaux peuvent être récupérés et réutilisés ou réaffectés à d'autres fonctions, ce qui réduit les coûts et l'impact environnemental. En voici quelques exemples :

- ✓ Vieux barils et pneus utilisés pour maintenir la bâche d'ensilage en plastique, ou pour distribuer des aliments pour animaux, du sel, des minéraux ou de l'eau.
- ✓ Déchets de bois et de métaux utilisés pour construire de nouvelles structures



03 RECYCLER



Si les matériaux ne peuvent être réutilisés ou réaffectés, les producteurs sont encouragés à les recycler. De nouvelles installations sont mises en service pour recycler les plastiques agricoles tels que les couvercles de fosses d'ensilage, les ficelles de plastique et les sacs à grains, ce qui constitue une meilleure solution que l'enfouissement ou le brûlage de ces produits (le brûlage est interdit dans la plupart des juridictions).

Bien que les installations de recyclage puissent être éloignées des exploitations agricoles, les voisins peuvent coopérer en livrant les produits recyclables à tour de rôle. Le recyclage des matériaux toxiques tels que l'huile, les batteries, l'antigel et les contenants de produits chimiques élimine également le risque d'ingestion accidentelle par les bovins.

Les matières organiques produites dans les exploitations bovines, comme la litière usagée et le fumier, peuvent également avoir une valeur lorsqu'elles sont recyclées. Le compostage est une activité à valeur ajoutée qui peut augmenter la valeur fertilisante du fumier et des animaux morts. Les biodigesteurs sont une autre alternative qui permet de convertir les déchets organiques en ressources énergétiques. Il faut tenir compte de la sécurité humaine lorsqu'on envisage d'utiliser des biodigesteurs et respecter tous les règlements provinciaux et municipaux.

NORME VBP+

NOTATION D'ÉVALUATION

- | | |
|---|---|
| 0 | Pas de conscientisation, de compréhension ou d'effort pour mettre en œuvre des pratiques qui réduisent/réutilisent/recyclent les intrants afin d'améliorer l'efficacité des ressources et de diminuer l'impact environnemental. |
| 1 | Connaissance des différents types de déchets agricoles et des moyens de les réduire; connaissance des apports énergétiques; mise en place d'objectifs verbaux de production animale. |
| 2 | Pratique active des 3R (réduire, réutiliser, recycler) ; objectifs verbaux de production animale en place; mise en œuvre de pratiques de production qui augmentent l'efficacité et améliorent la productivité. |
| 3 | Pratique active des 3R (réduire, réutiliser, recycler); suivi et documentation des performances des bovins par rapport à des objectifs spécifiques. documented waste reduction and energy efficiency efforts. |

UTILISATION, ENTREPOSAGE ET ELIMINATION DES PRODUITS CHIMIQUES

Les produits chimiques utilisés à la ferme sont appliqués, entreposés et éliminés de façon sécuritaire pour prévenir les dommages aux personnes, au bétail et à l'environnement.

Les exploitations bovines doivent entreposer, utiliser et éliminer les herbicides, les pesticides, les semences traitées, les fongicides, les engrais, les carburants, les lubrifiants et les solvants de manière à ne pas contaminer l'eau, le sol, le bétail ou la faune.

Certains de ces produits chimiques peuvent avoir des effets nocifs sur les humains et les animaux, par exposition directe ou par contamination des aliments et de l'eau. Utilisez les produits chimiques agricoles conformément aux instructions du fabricant et soyez prêt à faire face à des circonstances imprévues ou à des accidents, par exemple :

- ✓ Application de produits phytosanitaires par temps venteux (risque de dérive du pulvérisateur).
- ✓ Application de produits phytosanitaires avant une averse (risque de ruissellement).
- ✓ Les bovins s'échappent et accèdent aux produits chimiques ou aux cultures récemment pulvérisées (l'incident doit être enregistré pour garantir le calcul et le respect des délais d'attente).

L'utilisation, l'entreposage et l'élimination des produits chimiques agricoles à la ferme doivent respecter les règlements municipaux et provinciaux. Les aires d'entreposage doivent être inaccessibles aux animaux d'élevage et aux animaux sauvages et conçues de manière à éliminer le risque de contamination croisée des aliments et des sources d'eau. En cas de contamination accidentelle de l'environnement, le nettoyage doit être effectué immédiatement et, si nécessaire, les autorités locales doivent être informées des risques pour les voisins, la faune et les systèmes d'eau.

D'autres mesures visant à minimiser les risques posés par l'utilisation et l'entreposage de produits chimiques dans les exploitations agricoles comprennent :

- ✓ L'application d'éléments nutritifs en fonction des besoins des cultures et des résultats des analyses du sol.
- ✓ L'application des produits phytosanitaires ne doit être confiée qu'à des personnes formées (titulaires d'une licence).
- ✓ L'élimination des conteneurs vides dans des sites approuvés
- ✓ L'entreposage du carburant dans des réservoirs approuvés à double paroi sur des socles en ciment avec des bermes pour éviter les fuites.
- ✓ Disposer d'un plan d'urgence en cas de déversement et de matériel de nettoyage à portée de main.



NORME VBP+

NOTATION D'ÉVALUATION

0

Pas de conscientisation, de compréhension ou d'effort pour mettre en œuvre des pratiques qui réduisent/réutilisent/recyclent les intrants afin d'améliorer l'efficacité des ressources et de réduire l'impact environnemental.

1

Connaissance des différents types de déchets agricoles et des moyens de les réduire; connaissance des apports énergétiques; objectifs verbaux de production animale en place.

2

Pratique active des 3R (réduire, réutiliser, recycler) ; objectifs verbaux de production animale en place ; mise en œuvre de pratiques de production qui augmentent l'efficacité et améliorent la productivité.

3

Pratique active des 3R (réduire, réutiliser, recycler) ; suivi et documentation des performances des bovins par rapport à des objectifs spécifiques ; efforts documentés de réduction des déchets et d'efficacité énergétique.

GESTION DES TERRES ET DES PÂTURAGES

Les pratiques de gestion des terres profitent à l'exploitation bovine et à l'environnement naturel.

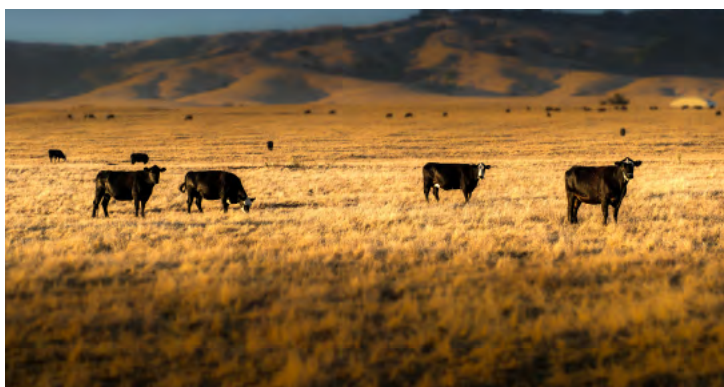
Le pâturage favorise la croissance des plantes et la diversité des espèces. Aujourd'hui, les bovins jouent le rôle de principal brouteur dans les prairies canadiennes, qu'elles soient cultivées ou indigènes. Le pâturage des bovins procure un avantage naturel aux terres agricoles en dispersant le fumier pour recycler les nutriments dans le sol. Les prairies fournissent un habitat à plus de 1 000 espèces de plantes, d'animaux et d'insectes et séquestrent le carbone.

Les pratiques de gestion des terres doivent répondre aux besoins nutritionnels des bovins, permettre la repousse des plantes, protéger la composition du sol et fournir un habitat abondant à la faune. En voici quelques exemples :

- ✓ Clôtures transversales et pâturage en rotation
- ✓ Création de pâturages permanents
- ✓ Culture en rotation
- ✓ Culture sans labour ou culture minimum
- ✓ Utilisation de cultures de couverture
- ✓ Analyse régulière du sol pour déterminer les taux d'épandage appropriés d'engrais et de fumier
- ✓ Lutte contre les mauvaises herbes envahissantes
- ✓ Utilisation prudente d'herbicides, de pesticides, de fongicides, d'inoculants, de produits antiparasitaires, etc.
- ✓ Utilisation de GPS et de photographies aériennes pour surveiller les écosystèmes
- ✓ Ajustement des taux de chargement en fonction des conditions de pâturage (sécheresse, inondation, etc.)

Chaque exploitation bovine est unique; les différences de climat, de type de sol et de topographie entraînent des pratiques de gestion différentes. Les producteurs sont encouragés à évaluer leurs procédures actuelles d'utilisation des terres, à identifier les domaines de succès et ceux qui nécessitent des améliorations. Décrire les étapes à suivre pour améliorer la productivité des terres et préserver la biodiversité dans les plans pour :

- ✓ Gestion des pâturages
- ✓ Gestion des sols
- ✓ Gestion des éléments nutritifs
- ✓ Gestion des zones riveraines
- ✓ Utilisation d'herbicides ou de pesticides



NORME VBP+

NOTATION D'ÉVALUATION

0

Manque de compréhension ou de conscientisation des dommages causés aux terres et aux pâturages si les pratiques de gestion négligent les indicateurs de production et de disponibilité du fourrage, de la qualité de l'eau et de l'état du sol.

1

Compréhension de base de la valeur des terres et des pâturages par la mise en œuvre de pratiques de surveillance des prairies, des pâturages et des écosystèmes indigènes; identification et gestion des espèces végétales envahissantes; surveillance des conditions du sol telles que l'érosion, le compactage et la dégradation.

2

Exploitation de grands pâturages - Mise en œuvre d'un plan verbal de gestion du pâturage et/ou du sol qui minimise les impacts négatifs des bovins sur les écosystèmes naturels.

Exploitation d'élevage intensif - Mise en œuvre d'un plan verbal de gestion des sols ou des éléments nutritifs qui minimise les impacts négatifs du fumier sur les écosystèmes naturels.

3

Exploitation de grands pâturages - Mise en œuvre d'un plan de gestion des pâturages et/ou des sols écrit et documenté, régulièrement révisé et comportant des objectifs précis en matière de santé des sols, de taux de chargement et de qualité de l'eau.

Exploitation d'élevage intensif - Mise en œuvre d'un plan de gestion des sols ou des éléments nutritifs écrit et documenté, régulièrement révisé et comportant des objectifs spécifiques en matière d'analyse des sols et de l'eau, de taux d'application variables des éléments

QUALITÉ DE L'AIR

La qualité de l'air est importante pour la santé des bovins, des gens et de l'environnement. Les producteurs doivent envisager des pratiques qui réduisent les gaz à effet de serre et les nuisances telles que la poussière et les odeurs.

La production agricole peut être une source de gaz à effet de serre. L'industrie a amorcé des recherches pour réduire les émissions de gaz à effet de serre des bovins, et les éleveurs ont adopté des techniques pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Les pratiques qui permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre à la ferme sont les suivantes : incorporation d'additifs alimentaires aux rations afin d'augmenter l'efficacité de l'alimentation, sélection d'animaux reproducteurs ayant le potentiel génétique nécessaire pour augmenter l'efficacité de l'alimentation et de la croissance, utilisation de ressources énergétiques renouvelables lorsque cela est possible (solaire, éolienne) et utilisation de produits et d'équipements à haut rendement énergétique.

Les éleveurs doivent être conscients des problèmes d'odeurs et de poussières provenant de leurs exploitations d'élevage et respecter toute la législation locale. Des mesures proactives doivent être prises pour gérer les problèmes de poussière et d'odeurs avant qu'ils ne deviennent problématiques, en particulier dans les exploitations proches des communautés résidentielles. Soyez un bon voisin : évitez les activités qui provoquent de la poussière ou des odeurs la nuit ou pendant les longs week-ends.

La plupart des exploitations bovines ont peu d'installations intérieures, mais celles qui en ont doivent surveiller la qualité de l'air intérieur et s'assurer que les systèmes de ventilation sont en bon état de marche.

Des exemples de mesures d'amélioration de la qualité de l'air dans les exploitations agricoles incluent:

- ✓ Nettoyage fréquent des étables pour contrôler les niveaux d'ammoniac à l'intérieur.
- ✓ Nettoyage fréquent des enclos pour minimiser les odeurs
- ✓ Incorporation rapide ou injection directe du fumier pour minimiser les odeurs.
- ✓ Éliminer rapidement les animaux morts pour éviter les odeurs.
- ✓ Surveillance des activités de compostage pour détecter les problèmes d'odeurs et de qualité de l'air.
- ✓ Équiper les enclos d'arroseurs pour réduire la poussière
- ✓ Utilisation de camions à eau sur les routes de gravier pour contrôler la poussière.



NORME VBP+

NOTATION D'ÉVALUATION

0

Absence de conscientisation ou de compréhension des problèmes de qualité de l'air pouvant découler de la production bovine.

1

Conscience des problèmes de qualité de l'air tels que les odeurs et la poussière et mise en œuvre de pratiques visant à améliorer la qualité de l'air. (par exemple, ventilation des étables et réduction des odeurs).

2

Conscience des problèmes de qualité de l'air tels que les odeurs et la poussière et mettre en œuvre des pratiques visant à améliorer la qualité de l'air. Les indicateurs de qualité mesurables tels que les odeurs et la poussière sont surveillés et répertoriés.

3

Les pratiques d'amélioration de la qualité de l'air sont mises en œuvre, documentées et les dossiers sont régulièrement examinés.



VERIFIED BEEF
SIMPLE. PRATIQUE. FIABLE.
www.verifiedbeef.ca

REGISTRE D'EXPOSITION AUX TOXINES

INDIVIDUEL OU GROUPE
ANNÉE : 2021

DATE : 29 juin 2021

GROUP OR ENCLOS : Pâturage nord-NE 12-21-17 AUTRE :

TYPE D'EXPOSITION	<i>Exposition à un pesticide vaporisé sur une culture de canola</i>
--------------------------	---

NOM DU PRODUIT: *Flea Beetle eliminator*

DOSE/VOIE: *Les bovins ont brouté du canola pendant la nuit. Le champ avait été traité la veille.*

O P T I O N N E L			
ID DE L'ANIMAL	ID DE L'ANIMAL	ID DE L'ANIMAL	ID DE L'ANIMAL
<i>120 vaches avec veaux</i>			
<i>3 taureaux de troupeau</i>			

CONTACT DU VÉTÉRINAIRE: *John Doe (producteur) a contacté Dr. Vétérinaire, lequel a appelé CgFARAD - (Canadian Global Food Animal Residue Avoidance Database)*

ACTIONS / TRAITEMENTS DONNÉS	<i>Retirer le bétail de la culture. Retour au pâturage. Surveillez les effets sur le système nerveux central. Certains animaux peuvent ne pas être capables de se déplacer pour s'abreuver ou se nourrir. Certains peuvent être essouffés ou incapables de respirer. Manipulez-les avec extrême prudence. Aucun traitement n'est disponible. Les 24 à 48 premières heures sont critiques. Il faut être prêt à l'euthanasier si nécessaire.</i>
-------------------------------------	--

DATE DE RETRAIT CALCULÉE PAR LE VÉTÉRINAIRE: *CgFARAD recommande 120 jours de retrait de viande traité la veille. Date de retrait: 20 octobre 2021*

COMMENTAIRES: *Le troupeau a franchi les clôtures et est entré dans le champ. La pulvérisation venait de s'achever lorsque le bétail est entré sans se faire remarquer jusqu'au lendemain.*

EXEMPLES:

MODE D'EXPOSITION : Ingestion, inhalation, vaporisation, contact avec la peau humide TYPE D'EXPOSITION : Herbicide, pesticide, pétrochimique, antigel



VERIFIED BEEF
SIMPLE. PRACTICAL. TRUSTED.
www.verifiedbeef.ca

**REGISTRE DE L'UTILISATION D'HERBICIDES
OU DE PESTICIDES SUR LES PÂTURAGES
OU LES ALIMENTS RÉCOLTÉS**

ANNÉE : 2021

DATE(S)	IDENTIFICATION OU EMPLACEMENT DU CHAMP	PRODUIT UTILISÉ	TAUX	SUPERFICIE	PÉRIODE SÛRE POUR LA RÉCOLTE / LE PÂTURAGE	TEMPS DE RETRAIT / COMMENTAIRES
1er juin	Champs sud	Nom de la marque (1.5L/acre)	45L	30 acres	30 jours	Les vaches ne seront pas en pâturage avant l'année prochaine (2022) Initiales du producteur : J.S.

Registre requis pour les terres appartenant à l'exploitation bovine ou sous son contrôle pour l'année en cours.
Si aucun herbicide ou pesticide n'a été utilisé, indiquer S/O pour l'année en cours.



VERIFIED BEEF
SIMPLE. PRATIQUE. FIABLE.
www.verifiedbeef.ca

ANIMAL (BOVINS) REGISTRE DES DÉPLACEMENTS

DATE	ID INDIVIDUEL OU DE GROUPE	NOMBRE DE TÊTES	RAISON DU DÉPLACEMENT	ID ID DES INSTALLATIONS	COMMENTAIRES
21 juin 2021	Génisses de reproduction	30	Génisses de reproduction	A00745	Marqué N-J
30 juin 2021	VBP 252G VBP 251G	2	Taureaux emmenés avec les génisses	A00745	Non marqué
1er juillet 2021	VBP 251G	1	Emmené le taureau chez le vétérinaire pour une blessure due à un combat		Ramené à la ferme plus tard dans la journée
29 juillet 2021	VBP 464H VBP 465H VBP 466H	3	Emmené 3 génisses à saillir à Bonanza.		Emmené à Camrose, Alberta pour Bonanza et ramené le 31 juillet 2021.

Ce modèle de registre peut être utilisé pour enregistrer tous les déplacements des bovins vers, depuis et entre les zones de production (pâturages, enclose, expositions de bétail, cliniques vétérinaires)